



<http://apesc.free.fr>

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 20h30

Etaient présents ou avaient donné leur pouvoir : 26

1. Rapport d'activité présenté par le Président

A - Fonctionnement de l'Association en 2016 et début 2017

Le bureau reconduit lors de la dernière Assemblée Générale du 18 mars 2016 était composé comme suit :

- Président : Michel GAISNE
- Secrétaire : Sylvie LALANDE
- Trésorier : Victor YARHI

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois depuis la dernière Assemblée Générale (9 juin 2016, 22 septembre 2016 et 26 janvier 2017) pour examiner les sujets d'actualité et décider des actions à entreprendre.

L'APESC a été présente au *Forum des Associations* le 3 septembre 2016, nous remercions chaleureusement les adhérents qui en ont assuré la permanence et ceux qui nous ont rendu visite.

B - Interventions de l'Association

1. TILLEULS ANCIENS COUPÉS PRÈS DE LA FUTURE MAISON DE LA PETITE ENFANCE

En consultant le permis de construire nous avons relevé que 3 tilleuls étaient mentionnés comme « arbres à retirer ». L'un des tilleuls avait une circonférence de 3,40 mètres, les deux autres environ 2,40 mètres.

Ces arbres étaient à l'écart de la construction en projet, ils ne gênaient pas l'accès au chantier. Une photographie du permis de construire montrant la vue avant travaux avait été artificiellement modifiée en supprimant les tilleuls et le muret en meulière.

Une pétition a été lancée puis remise à la Mairie le 30 juin 2016 avec 146 signataires. Nous avons écrit à la Sous-Préfecture en soulignant que la photographie modifiée avait pu fausser l'appréciation des Services consultés dans le cadre du Permis.

La réponse de la Mairie a été d'invoquer des raisons de sécurisation. La sous-préfecture s'est rangée à cet avis.

Les arbres ont été coupés fin août 2016. L'entreprise qui les a abattus les avait déclarés malades

...

Nous regrettons de n'avoir pu sauver ces arbres et le muret en meulière qui contribuait au charme de cette petite rue du Vieux Cimetière.



2. INONDATIONS DE MAI 2016 ET FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS

Fin mai 2016, après un mois copieusement arrosé les réservoirs sont pleins. Une forte pluie suffit à ce qu'ils débordent ; ils sont insuffisants pour nous protéger ; la passerelle de la mairie tombe à l'eau, des voitures se noient, les logements le long du canal de l'Yvette sont sérieusement inondés.

Heureusement, dans le Parc des Sports l'eau peut s'accumuler.

A l'emplacement prévu pour la future Maison des Associations il y a environ 1 mètre d'eau.



Vue du Parc des Sports. L'emplacement de la future Maison des Associations est à gauche du local des boulistes.

L'APESC s'émeut de ce que cet emplacement ne pourra plus accueillir quelques 2000 m³ d'eau de la rivière en crue une fois la Maison des Associations construite. Cette localisation contrevient au principe de non-aggravation des risques d'inondation en aval quel que soit le type de pluie.

Un courrier est envoyé au SIAHVY, notre Syndicat des Eaux gérant l'Yvette, car il est titulaire de la compétence de pilotage du Programme d'Actions et de Préventions contre les Inondations. Sa réponse nous informe qu'il n'a pas la compétence « en matière de prévention des risques d'inondation lors de l'instruction des permis de construire ».

Nous nous rapprochons donc de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, service de l'Etat assurant cette fonction. Leur réponse mentionne :
« L'instruction du permis de construire étant assurée par la commune, il lui revient d'appliquer les mesures en matière de prévention du risque inondation ... le maire peut appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme ... le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales ... ».

En l'occurrence la Mairie est juge et partie puisqu'elle émet un permis de construire pour elle-même.

Les travaux ont commencé avec des poteaux en béton profondément enfouis dans le sol.

3. RENATURATION DES BERGES DE L'YVETTE

Depuis longtemps nous déplorons que notre rivière soit peu accessible, en particulier au droit du parking du Parc des Sports. L'aspect général est très rectiligne et encaissé.

Une opération de reméandrage est envisagée par le SIAVHY entre le bassin de retenue de Chevreuse et la rue de la République à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Le responsable de cette opération, au sein du SIAVHY est Monsieur Bernard TEXIER, adjoint au Maire de Chevreuse. L'étude est en cours. En voici les objectifs extraits du site du SIAHVY sur la Toile :

- Restaurer la continuité écologique
- Faire une restauration écologique des berges
- Diversifier des habitats
- Développer les voies de circulation douces liées aux cours d'eau.

La qualité des restaurations effectuées par le SIAVHY à Gif-sur-Yvette nous laisse espérer un traitement paysager de qualité.

4. PROJET D'USINE DE MÉTHANISATION

Lors de notre dernière AG Monsieur Brillon nous avait informé qu'un projet de méthanisation était envisagé dans les champs du plateau derrière le Château de la Madeleine, l'accès s'effectuant par la route de la Brosse.

Monsieur Brebant, agriculteur ayant lancé le projet a dit ne pas donner suite lors d'une réunion de l'Association du Tilleul Argenté où un avis négatif lui avait été exprimé.

Monsieur Zimmerman a effectué une intermédiation particulièrement utile dans cette délicate affaire.

C - Activités concernant le Parc Naturel Régional

1. ACTIONS AVEC LES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Notre Association est affiliée à l'Union des Amis du Parc. Nous participons aux réunions du Conseil Syndical de cette Association.



Voici un aperçu des dossiers en cours :

- Monnaie locale : une association est en cours de création pour la gérer, la première Assemblée Générale aura lieu le 27 avril, elle élira les représentants au Conseil d'Administration des trois collèges et choisira le nom de monnaie retenu.
- Pollution du Rhodon : plainte déposée le 14 janvier, prélèvements effectués par la Gendarmerie. Il semble que la Station d'épuration soit sous-dimensionnée au regard de l'évolution du nombre d'habitants.
- Plateau de Saclay : une Déclaration d'Utilité Publique pour la ligne 18 du Réseau de Transport du Grand Paris Express nouveau a été émise. Des actions judiciaires sont envisagées d'une part par les Associations et d'autre part par les Maires des communes touchées. Nous sommes affiliés au collectif OIN Saclay dit « COLOS » (www.colos.info) qui regroupe plus de 100 associations affiliées à France Nature Environnement Ile-de-France.
- Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse : cinq voies de garage ajoutées alors qu'elles étaient prévues à Massy-Palaiseau ; c'est une décision politique. Un parking de 380 places est envisagé sous les voies. Les associations sont présentes dans un Comité de Pôle qui s'intéresse aux 500 m autour de la Gare ; au vu de l'absence de dialogue constructif elles ont décidé de ne plus participer.
- Carrière de Forges-les-Bains : cette ancienne carrière d'argile a été comblée de déchets inertes du bâtiment. Il est envisagé de créer une butte au-dessus du terrain naturel avec une dérogation terres polluées.

A noter dans vos agendas : une réunion publique de l'Union des Amis du Parc sur le site de Coubertin le samedi 13 mai prochain de 16h à 18h30. Le sujet est : « Crues et inondations : les comprendre pour mieux les prévenir ».

2. NUISANCES AERIENNES

Nous sommes dans un collectif d'associations : l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR). Pour des renseignements sur leurs actions aller sur le site <http://www.advocnar.fr>. Des actions juridiques fondées sur le non-respect de la Directive 2002/49/CE par les Aéroports d'Orly, Roissy Charles-de-Gaulle et Le Bourget sont prévues pour la réduction des nuisances sonores.

Monsieur Zimmerman nous représente à l'Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH).

3. FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

Nous sommes affiliés à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE-DE-FRANCE (anciennement ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENT) par l'intermédiaire de l'Union des Amis du Parc.

Le Rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2. Permis de construire en bordure du chemin Jean Racine

Cette construction envisagée sur un terrain à vendre paraît, pour le moins, insolite au bord du Chemin Jean Racine qui conduit du centre ville au château. Une construction nouvelle sur le coteau est susceptible d'affecter les vues de la vallée sur le château.



Les riverains ont engagé une procédure. Une demande d'annulation pour fraude est en cours auprès du Préfet de Région. Elle a été lancée vers le 12 avril. La fraude est caractérisée par une absence de prise en compte du procès-verbal de bornage : une cave n'est pas mentionnée dans le permis et la possibilité d'accès aux contreforts des murs de soutien pose problème.

Résolution : l'AG approuve la décision du Conseil d'Administration de l'APESC de se joindre aux actions judiciaires engagées par les riverains dans la limite de 3000 €.

Résolution acceptée à l'unanimité.

3. Pollution du Rhodon et extension de la Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Nous en avons déjà parlé de l'extension de la gare dans le rapport d'activité (voir ci-dessus).

Le ruisseau du Rhodon prend sa source près de la station d'épuration qui dessert le Mesnil-St-Denis, La Verrière et une partie de la zone d'activité de Trappes. L'association l'AAVRE (dont nous vous recommandons « le blog de l'aavre » sur la Toile) tire la sonnette d'alarme car le ruisseau est régulièrement pollué. La question se pose de savoir si la station de traitement des effluents est sous-dimensionnée du fait de l'augmentation importante de la population dans ce secteur depuis sa construction.



Photo blog de l'AAVRE

Résolution : l'AG accepte que l'APESC apporte un soutien financier, dans la limite de 500€, pour toute action judiciaire engagée par les riverains pour défendre la qualité environnementale du ruisseau du Rhodon.

Résolution acceptée à l'unanimité.

4. Rapport financier présenté par le Trésorier

COMPTE DE RESULTATS 2016

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions fédérales	40,00 €	Cotisations individuelles	550,00 €
Frais bancaires	0,00 €	Dons individuels	470,00 €
Frais de secrétariat	338,43 €	Intérêts	53,74 €
		Remboursement de frais accordé par la justice	1 500,00 €
Résultat 2016 (positif)	2 462,14 €	Dons exceptionnels d'associations locales	266,83 €
TOTAL DÉPENSES	2 840,57 €	TOTAL RECETTES	2 840,57 €

RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2016

Rapprochement du solde 31 décembre 2016 du compte courant BNP
avec le solde du livre de banque au 31 décembre 2015

Solde au 31 décembre 2015	1 749,14 €
---------------------------	------------

Recettes 2016	2 840,57 €
Apport d'autres comptes	- €
Intérêts reçus (livret A)	-53,74 €
Dépenses 2016	378,43 €

Solde au 31 décembre 2016	4 157,54 €
---------------------------	------------

BILAN au 31 décembre 2016			
ACTIF		PASSIF	
Compte courant	4 157,54 €	Capital propre	8 914,23 €
Livret	7 218,83 €		
		Résultat bénéficiaire	2 462,14 €
TOTAL	11 376,37 €	TOTAL	11 376,37 €

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne quitus au Trésorier de sa gestion.

BUDGET PREVISIONNEL 2017

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions (fédérales)	100,00 €	Cotisations	600,00 €
Dons	100,00 €		
Frais A.G.	400,00 €		
Frais de justice /		Dons	700,00 €
avocats	500,00 €		
Secrétariat			
affranchissements	100,00 €		
fournitures	100,00 €		
TOTAL DÉPENSES	1 300,00 €		1 300,00 €

COTISATIONS 2017

Le Conseil d'Administration a arrêté les montants des cotisations individuelles pour l'année 2017 selon le barème suivant :

Membre actif	10,00 €
Membre bienfaiteur	20,00 €
Soutien	Montant libre

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne vote le budget prévu à cotisations inchangées.

5. Conseil d'Administration, membres du Bureau et mandats spécifiques

Les membres du Conseil d'Administration ont un mandat de trois ans.

Plusieurs mandats arrivent à expiration :

Monsieur Hervé BAYLOT souhaite se retirer,
Monsieur Laurent BUGÉAT se maintient à son poste,
Monsieur Michel GAISNE se maintient à son poste,
Monsieur Christian LAURENT se maintient à son poste,
Monsieur Bertrand VANDON se maintient à son poste,

Deux nouveaux membres acceptent de rejoindre le Conseil d'Administration :

Monsieur Michel RAYROUX,
Monsieur Daniel SCHLIM.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

Le Bureau sera nommé au prochain Conseil d'Administration.

La représentante de l'Association auprès de la Mairie pour les questions relatives au PLU est Madame Sophie RABÉJAC, ce que l'Assemblée accepte à l'unanimité. La suppléance à ce poste revient au Président.

Le représentant de l'Association auprès de l'Union des Amis du Parc est Monsieur Michel GAISNE. Les suppléants à ce poste sont Madame Sophie RABÉJAC et Monsieur Michel RAYROUX.

Le représentant de l'Association auprès de l'Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux est Monsieur Patrick ZIMMERMAN.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la nomination de ces représentants.

6. Reméandrage de l'Yvette

Rien de neuf pour l'instant, nous avons évoqué la question dans le rapport d'activité ci-dessus.

7. Questions diverses

A - Une AVAP à CHEVREUSE.

L'APESC apprécie positivement que le Conseil Municipal ait décidé d'une étude pour qu'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) soit créée sur la ville de Chevreuse. Une AVAP établit un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental ; c'est un document « à la parcelle ». Elle permet une meilleure protection de notre village.

Un appel d'offres est en cours pour désigner le cabinet spécialisé chargé du diagnostic de l'AVAP.

B - Chemin de la Butte des Vignes

Ce chemin donne l'accès au château de la Madeleine à partir de la ville. Il a une pente prononcée et s'accroche au coteau. La charge maximum autorisée est de 3,5 tonnes du fait de la fragilité de cette voie.

Des véhicules dépassant très largement les 3,5 tonnes l'utilisent ; entre autres des tracteurs chargés d'environ 20 m³ de fumier et de gros autocars.

La séance est levée à 23H30.